



C/O Fnasat- Romeurope
59 rue de l'Ourcq- 75019 Paris

21 janvier 2015

Ministère de l'Éducation Nationale
101 rue de Grenelle
75007 Paris
Monsieur Serge Barbet
Madame Aïda Kergroach

Cc Madame Najat Vallaud-Belkacem

Madame, Monsieur,

Nous tenons d'abord à vous remercier de votre accueil et de l'attention que vous nous avez accordée malgré le contexte si dramatique de ce mercredi 7 janvier. Nous avons retenu que la scolarisation de tous les enfants quels que soient leur origine, leur nationalité, la situation administrative de leurs parents, leur lieu d'habitat est bien un objectif prioritaire pour l'Éducation Nationale. C'est aussi l'objectif défendu par les organismes et associations que nous représentons en rappelant que nous estimons que chaque année, ce sont 5 à 7 000 enfants vivant en habitat précaire et le plus souvent allophones, qui ne sont pas ou très irrégulièrement scolarisés ou déscolarisés.

Par la présente nous nous permettons de rappeler brièvement quelques points parmi ceux dont nous avons débattu sur lesquels l'intervention de vos services pourrait permettre une amélioration.

Concernant l'inscription, nous constatons encore d'assez nombreux refus ou attitudes dilatoires des maires dont c'est la responsabilité. Certes nous pouvons faire des recours à l'IA-Dasen ou même en justice mais ceci demande du temps, plusieurs semaines au moins, pendant lesquelles les enfants ne sont pas scolarisés. Nous pensons qu'un rappel ferme de la Ministre aux maires de France, précisant qu'ils ont l'obligation d'inscrire sans délai les enfants qui leur sont présentés, quelle que soit la période de l'année, sur simple présentation d'une pièce d'identité et d'un document précisant que les vaccinations obligatoires sont en cours, sans exiger de domiciliation, serait utile et conforme aux objectifs de scolarisation de tous les enfants de l'Éducation nationale. Ce rappel pourrait également porter sur la question du recensement auquel la majorité des maires ne procèdent pas alors qu'ils en ont l'obligation¹. Ne faudrait-il

¹ Article L131-6 du code de l'éducation- Modifié par la loi 2013-108 du 31 janvier 2013. « Le maire dresse la liste de tous les enfants résidants dans sa commune qui sont soumis à l'obligation scolaire.

pas que les directeurs d'établissements soient réglementairement destinataires de ce recensement, ce qui permettrait d'identifier les enfants non recensés et de prévoir les moyens d'accueil les mieux adaptés. Par ailleurs nous avons bien noté votre confirmation concernant l'obligation des directeurs d'établissement de procéder à l'inscription pédagogique d'un enfant à la demande de ses parents si la mairie refuse ou fait traîner l'inscription administrative : vous serait-il possible de nous adresser la référence administrative de cette mesure que nous ne retrouvons pas ? Enfin, nous avons pris note que lorsque qu'il y a refus de scolarisation par un maire, la chaîne d'information est la suivante : les familles contactent l'IA-Dasen, qui peut contacter le recteur qui peut à son tour contacter le Préfet. En réalité, cette chaîne d'information fonctionne mal et est souvent rompue. La situation n'est jamais réglée en quelques jours et les enfants perdent de nombreuses semaines de scolarisation. Pouvez-vous envisager de mettre en place un système simplifié d'alerte dès lors qu'un maire refuse de scolariser des enfants ?

Concernant l'affectation en collège, nous vous confirmons notre constat, dans certaines académies, de délais souvent anormalement longs, plusieurs semaines, voire mois avant l'affectation d'un enfant inscrit dans une UPE2A, pendant lesquels il n'est pas scolarisé ou mis dans une classe non adaptée, ce qui a des répercussions sur son intérêt pour l'école. Une autre difficulté sur le terrain, tient au fait que la prise en charge en UPE2A est limitée à 2 ans. En pratique il est fréquent que ces deux années, souvent chaotiques du fait des évacuations de leurs lieux de vie, soient insuffisantes pour mettre les enfants à niveau. Il s'ensuit que des enfants de niveau CP sont affectés dans une classe de collège, ce qui est source de désintérêt et déscolarisation. Il faudrait également tenir compte du fait que nombre des enfants dont nous nous préoccupons n'ont jamais été scolarisés, n'ont jamais appris à lire et devraient bénéficier d'un enseignement pour analphabètes, ce qui n'est pas le cas de celui prodigué en UPE2A. Nous vous remercions de nous faire part des mesures que vous envisagez de prendre pour pallier ces difficultés dont la conséquence est l'errance pour nombre d'adolescents.

Concernant les ruptures de scolarisation liées aux évacuations de lieux de vie, nous demandons que Madame la Ministre prenne publiquement position pour s'opposer à celles-ci lorsque les enfants sont régulièrement scolarisés. Le processus de transmission du dossier scolaire et de délivrance du certificat de radiation mériterait d'être amélioré.

Nous avons noté avec intérêt la création d'un groupe de travail en Ile-de-France sur la scolarisation des enfants vivant en hébergement d'urgence. Vous serait-il possible de nous adresser des informations complémentaires sur les participants et l'état d'avancement de ce projet.

Nous pensons d'ailleurs qu'il serait bon que l'Education Nationale prenne l'initiative d'autres expérimentations dans l'objectif de rechercher les meilleurs circuits qui permettraient de réduire les difficultés que nous venons d'exposer et nous serions prêts à participer à leur élaboration.

Comme nous vous en avons fait part, certains d'entre nous pourraient aussi ponctuellement participer à la formation des maîtres pour une meilleure connaissance de ce public, enfants et parents.

Nous déplorons que les parents des enfants ressortissant de l'UE ne soient pas intégrés dans le programme « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » alors qu'ils sont très demandeurs et que nous avons des retours d'expérimentations ponctuelles positives.

Il reste le cas très préoccupant des adolescents et jeunes adultes, 14/16 ans et plus, pour l'accueil et l'insertion desquels il n'existe en pratique aucune mesure adaptée et qui sont de fait livrés à la rue et à ses dangers. Tout ou presque est à inventer pour ces jeunes et nous et nous

pourrions revenir vers vous pour vous apporter notre expérience avec ceux d'entre nous qui s'en occupent quotidiennement sur le terrain.

En vous remerciant par avance de nous apporter vos réponses aux difficultés dénoncées dans ce courrier, ainsi que vos objectifs à court et long terme pour les combattre, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Michèle MEZARD
CDERE
michele.mezard@noos.fr
06 60 40 56 01

Elisabeth GAGNEUR
CLASSES
elisabethgagneur@wanadoo.fr
06 63 79 23 62

Manon FILLONNEAU
manon.fillonneau@errc.org
07 61 06 06 78

Dominique BELLIDON
dom.bellidon@laposte.net
06 74 00 15 77

Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation

ABCR (Association Biterroise Contre le Racisme) – **ASAV** (Association pour l'accueil des voyageurs) – **ASEFRR** (Association de Solidarité en Essonne avec les Familles Roumaines & Roms) – **Aset 93** (Association d'Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes) – **Aset 95** – **Association L'école au présent** – **Association Romeurope 94** – **Association Solidarité Roms de Saint-Etienne** – **ATD-Quart monde** – **CLASSES** (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats) – **CLIVE** (Centre de Liaison et d'Information Voyage Ecole) – **Collectif de soutien aux familles roms de Roumanie 95** – **Collectif Romeurope du Val Maubuée 77** – **Collectif Roms de Montpellier** – **Collectif Romeurope 92 Sud** – **Collectif Romyvelines** – **DEI-France** (Défense des Enfants – International) – **Ecodrom** – **FCPE** (Fédération des conseils de parents d'élèves) – **FERC-CGT** (Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture) – **Gisti** – **Hors la Rue** – **Intermèdes Robinson** – **LDH** (Ligue des Droits de l'Homme) – **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) – **RESF** (Réseau Education Sans Frontière) – **Scolenfance** – **Secours Catholique** (Caritas France) – **SNPI-FSU** (Syndicat national des personnels d'inspection) – **SNUipp-FSU** (Syndicat National Unitaire des instituteurs professeurs des écoles et Pegc-Fédération syndicale unitaire) – **Sud Education**
Ainsi que des militants en faveur des droits des enfants

